

Lîre sins r'lache

Marathon de lecture en langues régionales de Wallonie

1. En bref

Ce marathon est une opération de lecture à voix haute en langues régionales de Wallonie (champenois, francique, gaumais, picard, wallon...) qui s'adresse à toutes les bibliothèques de Wallonie. Il est coordonné, au nom du comité de la Fête aux langues de Wallonie, par l'association *Èl Môjo dès Walons*.

La bibliothèque gagnante est celle qui aura constitué la plus longue chaîne de lecture en langue régionale, en fonction des règles de participation énoncées ci-dessous. Le critère déterminant est celui du nombre de lecteurs (en particulier de jeunes lecteurs) et non celui de la durée de lecture. Le concours est lancé sur l'ensemble du territoire le mardi 1^{er} avril 2025 et prend fin le mercredi 30 avril 2025.

Les lectures, réalisées durant la période précitée :

- soit ont lieu et sont filmées en bibliothèque ;
- soit ont lieu et sont filmées en dehors de la bibliothèque ; dans ce cas, le(s) lecteur(s) communique(nt) à la bibliothèque une copie de leur lecture.

La proclamation des résultats a lieu le samedi 24 mai 2025 à Namur, dans le cadre de la Fête aux langues de Wallonie.

2. Règlement du Marathon de lecture

Article 1 – Le premier prix du concours est attribué à la bibliothèque qui a constitué la plus longue chaîne de lecture en langue régionale c'est-à-dire la chaîne comportant le plus grand nombre de maillons proportionnellement au nombre d'habitants de la commune dans laquelle est implantée la bibliothèque. Seront primées les 5 bibliothèques réalisant les plus longues chaînes en fonction du nombre d'habitants.

Article 2 – La longueur de la chaîne est calculée comme suit : somme des maillons attribués par lecture divisée par le nombre d'habitants de la commune. Chaque chaîne se voit attribuer un score calculé comme suit :

- 4 maillons : 1 enfant/adolescent en bibliothèque
- 2 maillons : 1 adulte en bibliothèque
- 2 maillons : 1 enfant/adolescent hors bibliothèque
- 1 maillon : 1 adulte hors bibliothèque

La participation de mandataires communaux est encouragée ; le cas échéant, ces participations sont comptabilisées comme des lectures adultes ordinaires.

Article 3 – La lecture proposée peut être individuelle ou collective. Dans ce dernier cas, la règle de notation décrite à l'article 2 s'applique pour chaque participant à la lecture.

Article 4 – Appartiennent à la catégorie « enfants/adolescents » les lecteurs âgés de 0 à 17 ans.

Article 5 – Un même lecteur ne peut effectuer qu’une seule lecture.

Article 6 – Chaque lecteur mentionne le titre du texte et son auteur. En cas de lecture collective, le titre du texte et son auteur seront mentionnés une seule fois.

Article 7 – La lecture sera d’une durée minimale de 30 secondes et n’excèdera pas 3 minutes, mention de l’auteur et du titre comprise.

Article 8 – Une chanson est prise en considération comme une lecture. De manière générale, le type de texte choisi est laissé à la libre appréciation des participants (prose, poésie, théâtre, littérature de jeunesse, bande dessinée, proverbe, chanson, comptine...).

Article 9 – Sont également récompensés, parmi une sélection de 10 finalistes fournie par les 5 bibliothèques lauréates (celles qui ont constitué les plus longues chaînes) :

- les 3 meilleurs lecteurs / interprètes de la catégorie « enfants/adolescents »
- les 3 meilleurs lecteurs / interprètes de la catégorie « adultes »

Ces prix d’interprétation sont décernés sur proposition d’un jury d’experts réuni par l’association *Èl Môjo dès Walons*, coordinatrice de l’opération.

Article 10 – Les prix, d’une valeur totale minimale de 500 €, seront proclamés en public le samedi 24 mai 2025 à La Nef (Espace culturel d’Harscamp, rue Saint-Nicolas 2, 5000 Namur), lors de la Fête aux langues de Wallonie.

Article 11 – Via leur participation au marathon, les lecteurs marquent leur accord quant à la diffusion des vidéos lauréates lors de la proclamation visée à l’article 10.

3. Comment participer ?

Vous souhaitez que votre bibliothèque participe à l’opération ? Nous vous invitons à prendre contact avec Aude ANTOINE (info@el-mojo.be), coordinatrice de l’association *Èl Môjo dès Walons*, qui vous fournira toutes les informations et les ressources utiles pour l’organisation du marathon (en particulier : titres d’ouvrages dans la langue de votre région distribués par tranches d’âge ; coordonnées d’une personne ressource pour faciliter la lecture en langue régionale au sein de votre bibliothèque, etc.).

La date limite d’inscription est fixée au **15 mars 2025**.

Nota bene

1. Les modalités pratiques d’organisation du concours (notamment les modalités de collecte des lectures réalisées en dehors de la bibliothèque) sont laissées à l’appréciation des bibliothèques participantes.
2. Les participants qui le souhaitent sont autorisés à déclamer – plutôt que lire – le texte de leur choix.



3. Une synthèse des performances est attendue pour **le 10 mai 2025 à 12h** selon les modalités suivantes :
 - a. Sélectionner une lecture par un adulte et une lecture par un enfant/adolescent, qui seront candidates aux prix d'interprétation ;
 - b. Reporter les données relatives aux lectures dans un tableau Excel établi sur [ce modèle \(.xlsx\)](#) ;
 - c. Renvoyer ce tableau à l'adresse info@el-mojo.be en ayant clairement identifié le fichier (renommer le fichier en complétant le nom actuel avec le nom de votre commune) et en mentionnant en objet de votre courriel l'indication « marathon - bibliothèque de ... » ;
 - d. Transmettre les deux lectures candidates aux prix d'interprétation via courriel (ou via un lien WeTransfer) à info@el-mojo.be en veillant à identifier clairement vos fichiers (nom de la bibliothèque à l'initiale du fichier + mention adulte ou enfant).

[Plus d'informations sur la Fête aux langues de Wallonie](#)